

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 MAI 2016

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique PILLARD, Raphael CASTIGLIA, Mathieu JACQUINOD, Gabriel PILLET, Laurent SAINT CYR, Sébastien JERDELET, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Florence CARTANT

Absents excusés représentés : Rémi MOLLON (pouvoir à Sébastien JERDELET), Alexandra MOLLON (pouvoir à Gabriel PILLET), Marie-Christine POCHE (pouvoir à Dominique DA SILVA)

Secrétaire de séance : Gabriel PILLET

### **1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 mars 2016**

Le compte rendu de la séance précédente du 09 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **2 – Décisions du Maire**

2016/3 – Rectification d'erreur matérielle de la décision du maire n° 2016-02 portant sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction d'une école

2016/4 – Conclusion d'un marché de 2115 € HT avec le bureau BETECH SARL pour une étude géotechnique (missions G1, ES et PGC) dans le cadre du projet de construction d'une école

### **3 – Décision modificatives**

#### **Budget général**

Décision modificative n° 1 : virement de crédits en section de fonctionnement (frais bancaires)

Du chapitre D 011 : charges à caractère général - 4 075 €

Au chapitre D 66 : charges financières + 4 075 €

Décision modificative n° 2 : virement de crédits en section d'investissement (changement de la porte de la salle polyvalente)

Opération 156 : nouvelle école

Du compte 2313 immobilisations en cours - 5 000 €

Opération 121 : Mobilier matériel bâtiment salle polyvalente

Au compte 2135 immobilisations corporelles + 5 000 €

#### **Budget eau et assainissement**

Décision modificative n° 1 : virement de crédits en section de fonctionnement (créances admises en non valeur)

Du chapitre D 011 : charges à caractère général - 267,70 €

Au chapitre D 65 : autres charges de gestion courante + 267,70 €

Ces trois décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **4 – Admission en non valeurs exercice 2016.**

Le maire informe le conseil municipal que le receveur n'a pu procéder au recouvrement de divers produits (remboursement taxe OM, redevance assainissement, ..) et qu'il propose de présenter ces produits en non valeurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement en non-valeur des produits pour les montants suivants :

41,11€ imputée au compte 6541 (créances admises en non valeur) du budget général

267,11€ imputée au compte 6541 du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement.

#### **5 – Construction de la nouvelle école – choix de la maîtrise d'œuvre.**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 9 décembre 2015, le conseil Municipal a approuvé le projet de construction de la nouvelle école sur le site « verger Pochet ».

Suite au lancement d'une consultation pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre, la commission technique, réunie le jeudi 14 avril 2016, a sélectionné quatre équipes de maîtrise d'œuvre (16 candidatures) :

- L'équipe représentée par Jack MERMET Architecte 01300 Belley,
- L'équipe représentée par DOSSE Architectes associés 01000 Bourg en Bresse,
- L'équipe représentée par Jean Pierre BAILLET 01200 Bellegarde sur Valserine,
- L'équipe représentée par Espace Projets architecture 01500 Ambérieu.

Ces quatre équipes ont remis des offres de niveau « INTENTIONS ARCHITECTURALES » qui ont été présentées par leurs auteurs à la commission technique réunie en séance le mardi 17 mai 2016.

A l'issue de ces présentations, la commission technique a classé les quatre projets de la façon suivante :

- N°1 : Equipe représentée par DOSSE Architectes associés 01000 Bourg en Bresse,
- N°2 : Equipe représentée par Espace Projets architecture 01500 Ambérieu,
- N°3 : Equipe représentée par Jean Pierre BAILLET 01200 Bellegarde sur Valserine,
- N°4 : Equipe représentée par Jack MERMET Architecte 01300 Belley.

Après négociation, la commission propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe représentée par DOSSE Architectes associés pour un montant de 139 300,00 € HT, ce montant représentant 9,95 % du montant prévisionnel des travaux (1.400.000 € HT).

Le projet de cette équipe correspond le mieux aux besoins de la commune :

- L'architecte a montré une bonne compréhension du projet,
- L'organisation fonctionnelle proposée est fluide et claire,
- Le projet est cohérent, dans le respect et la valorisation du site,
- L'approche organisationnelle est précise et détaillée.

La commission propose par ailleurs d'allouer la totalité de la prime prévue à l'appel à candidatures aux quatre candidats.

La présentation détaillée des quatre offres est effectuée par la société Amome Conseil, assistante à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, à l'issue de cette présentation et ayant entendu les explications de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par quatorze voix pour et une abstention :

- Attribue le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la nouvelle école à l'équipe représentée par DOSSE Architectes associés, pour un montant de 139 300,00 € HT, soit 167 160,00 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.
- Approuve le versement de l'indemnité prévue à l'appel à candidatures à chacun des candidats.

## **6 – CPIE – Bilan et décisions.**

Le maire rappelle qu'en mars 2015, la commune de Confort a signé une convention de partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Bugey-Genevois (CPIE BG) pour préserver le foncier agricole (Forum Agricoles). Cette thématique et toutes les problématiques qu'elle suppose, ont été traitées en privilégiant une démarche concertée et des démarches participatives, afin de faire émerger des propositions d'actions.

Six actions ont été retenues :

- Créer un jardin partagé : action déjà réalisée dans des zones urbaines, terrain et jardiniers à rechercher
- Les incroyables comestibles : action reposant sur le volontariat destinée à créer un lien entre les habitants
- Encourager les installations agricoles en circuit court : action très difficile à mener (disponibilité du terrain, alimentation en eau, rentabilité)
- Mieux entretenir les chemins communaux : la mairie sera attentive à cette action.
- Sensibilisation à l'embroussaillage : cette action ne peut être menée qu'avec l'appui d'organismes liés à l'agriculture (Chambre, SEMA, PNR)
- Proposer des activités de loisirs et de tourisme à la ferme : activité annexe au fonctionnement de l'exploitation dépendant uniquement de la volonté de l'exploitant.

## **7 – Projets de dissolution et fusion**

### **Dissolution du SIVU Valserine – Crédo**

Le maire rappelle que les communautés de communes exerceront désormais la compétence « développement économique » intégralement et qu'elles doivent en conséquence se mettre en conformité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour la dissolution du SIVU.

### **Fusion du Syndicat de Menthrières et du Syndicat Mixte des Monts Jura**

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur le projet de fusion et renouvelle sa demande d'une représentation propre à chaque site au sein du nouveau conseil syndical.

## **Fusion du Syndicat à Vocation Unique de la route forestière du grand Crêt d'eau et du Syndicat à Vocation Unique du domaine pastoral et forestier sur le massif du Crêt d'Eau :**

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur le projet de fusion de ces deux Syndicats à Vocation Unique.

### **8 – Contrat de prêt à usage commune / M. Moulin et Mme Duperril**

Le maire propose de concéder à titre de prêt à usage purement gracieux la parcelle sise à Menthrières, commune de Confort, cadastrée section B n° 31 lieudit Les pierrailles d'une superficie de 312 942 m<sup>2</sup>.

Ce prêt à usage (passage et pâturage d'un troupeau de caprins, à l'exclusion de toute autre activité) serait consenti pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 pour se terminer le 31 mai 2017 renouvelable tacitement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **9 – Motion contre le projet d'extension de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes sur le territoire du département de l'Ain.**

Le maire présente au conseil municipal une analyse faite par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPFL) du rapport d'information sur le foncier privé à mobiliser en faveur du logement. Ce rapport remis en mars aux ministres concernés préconise, entre autre, de couvrir l'ensemble du territoire national d'Etablissements Publics Fonciers d'Etat au détriment des EPFL.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- **refuser** catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain,
- **refuser** tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local,
- **respecter** les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social,
- **respecter** le principe de libre administration des collectivités locales,
- **d'affirmer** que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnant des politiques d'Etat,
- **d'inviter** chaleureusement madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain.

### **10 – Information diverse**

**Election législative** : Le maire rappelle les dates des 5 et 12 juin 2016 pour la tenue de cette élection partielle concernant la troisième circonscription de l'Ain et recense les besoins pour la tenue du bureau de vote.

Clôture de la séance à 20 h 15  
Le maire,  
Michel JERDELET